

## **REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**JEUDI 23 FÉVRIER 2023**

**18 heures**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRESENTS** : Mesdames HERARD, DROZ-BARTHOLET, BOLILLIER, COLIN, CUENOT,  
Messieurs BEDOURET, TOULET, LECLERC, et MICHAUD

**EXCUSES** : Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, MARADAN  
Messieurs VIVOT et VOIRIN

**PROCURATIONS** : Madame TINE à Madame HERARD  
Monsieur VIVOT à Monsieur BEDOURET

Nombre de membres en exercice : 16  
Présents : 10 – votants : 12

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 15 février 2023

---

Le Conseil d'administration s'ouvre car le quorum est atteint avec dix participants.

### **1- ACTION SOCIALE - Enquête Convives Elior 2022 portage**

Monsieur le Président annonce l'enquête réalisée à la demande du CCAS par Elior auprès des convives du portage des repas à domicile.

La parole est donnée à Madame Maire qui diffuse les résultats de cette enquête qui sont très satisfaisants. Celle-ci a été faite auprès d'un panel constitué de 63% de femmes et 37% d'hommes dont une majorité ont plus de 80 ans.

40 questionnaires ont été complétés soit un total de 67% de réponses. Pour rappel un taux de participation de 53% a été enregistré en janvier 2021.

41% des convives suivent un régime alimentaire particulier : sans sel, sans graisse, diabétique, haché/mixé ou avec une prescription médicale.

Pour information, 80 personnes sont concernées par l'offre de portage des repas à domicile proposé par le CCAS représentant 1 600 repas.

Un taux de satisfaction global de 98% est enregistré : pour l'offre alimentaire, les équipes du restaurant et le matériel de restauration.

89% des convives recommanderaient ce service à leur entourage.

Dans le détail :

- 100% pour le choix au quotidien ;
- 97% pour les menus proposés, l'équilibre et le renouvellement de ceux-ci ainsi que le goût des desserts fromages et yaourts ;
- 95% pour la chaleur des plats ;
- 94% pour le goût des entrées ;
- 92% le goût des viandes et poissons ;
- 88% pour le goût des légumes et des féculents.

Concernant la logistique de la prestation :

- 100% pour l'heure de livraison des repas, l'amabilité et le service du livreur, la facilité à préparer et réchauffer les aliments ainsi que les contenants dans lesquels ils sont servis ;
- 97% des indications portées sur les étiquettes.

Finalement le bilan de la prestation ne fait apparaître aucune action prioritaire ni secondaire à améliorer et 8 points forts en ressortent.

Un retour des convives auprès des agents du CCAS : Les menus sont très copieux et permettent d'être consommés lors de deux repas en complétant avec des aliments achetés à côté.

L'avantage aussi du portage de repas : c'est un indicateur visible de l'état des convives. En effet, une consigne a été donnée aux livreurs qui devront alerter en cas de changement d'attitude, de comportement de la personne ou si celle-ci ne consomme plus suffisamment ses plateaux.

Cette enquête sera transmise aux Membres du Conseil d'administration par la suite.

## **2- ACTION SOCIALE - Tarification téléalarme au 1er mars 2023**

Monsieur Le Président présente ensuite la motion concernant une modification dans la tarification des téléalarmes.

Il n'en découle aucune variation malgré l'augmentation de 0.8% de l'Allocation Solidarité des Personnes Âgées. Les prestations restent identiques avec 16.50 euros pour les 2 premières tranches et 33 euros pour les suivantes. Cette mise à jour des barèmes est liée aux modifications des plafonds votés au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette modification des tarifs est validée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

## **3- ADMINISTRATION GENERALE - Convention quadripartite entre la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, la Ville de Pontarlier, le Centre Communal d'Action Sociale et Elior, gestionnaire du Restaurant Municipal**

Monsieur le Président développe la convention quadripartite pour la participation des collectivités aux repas pris par les agents au Restaurant Municipal de Pontarlier.

Elle s'applique à ceux dont l'indice brut est inférieur ou égal à 569 qui bénéficient d'1.38 euros de ticket modérateur payé par la structure depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

L'accès au Restaurant Inter-Entreprise est possible aux personnes extérieures mais le droit au ticket modérateur ne concerne que les employés des structures qui ont signé une convention avec Elior. Pour rappel, ce type de restaurant ne peut faire de publicité pour se faire connaître.

Cette convention est validée à l'unanimité par les Membres du Conseil d'Administration.

## **4- ADMINISTRATION GENERALE - Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le Président annonce ensuite la modification des effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Il explique que ce document servira de base au suivi des effectifs et fera l'objet de modification autant que nécessaire (départ, arrivée, déroulement de carrière...).

Il est précisé que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

3 catégories différentes existent :

A : agents d'encadrement

B : chefs de services ou techniciens

C : Postes d'exécutions

Au CCAS, on dénombre très peu de postes en catégorie C. C'est lié notamment à la bascule récente de certains agents de la catégorie C en catégorie B.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le tableau des effectifs global du CCAS tel que présenté.

#### **5- PETITE ENFANCE - Convention de gestion des Micro-Crèches Intercommunales**

Monsieur le Président explique que la gestion des Micro-crèches Intercommunales de Doubs et des Granges-Narboz est confiée, dans un souci d'optimisation de leur fonctionnement, au CCAS de Pontarlier, par une convention annuelle fixant les modalités de gestion de ces structures, ainsi que les conditions de remboursement par la CCGP, des frais inhérents à cette gestion supportés par le CCAS.

Une loi passée récemment permet d'augmenter la capacité d'accueil de 2 places soit 4 familles environ pour la micro-crèche des Granges-Narboz.

Une autre loi permet le recrutement des personnes non qualifiées moyennant quelques heures de formation. Le CCAS n'as pas choisi cette option de recrutement des agents d'accueil du jeune public dans les structures.

Monsieur Toulet interroge sur l'article 6 de la convention qui stipule que la gestion des micro-crèches intercommunales serait effectuée par le CCAS à « titre gratuit ».

Le Président explique que cet article informe sur la facturation impossible de frais de gestion supplémentaires par le CCAS sur la prestation. Il soumettra la question au service juridique sur la formulation exacte possible de cet article et reviendra sur ce point lors du prochain Conseil d'Administration.

Le membres du Conseil d'Administration valident cette convention à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président énonce la liste des décisions prises depuis le dernier Conseil d'Administration concernant les signatures d'un marché à procédure adaptée ayant pour objet des prestations d'assurances sur 3 lots, ainsi qu'un avenant au contrat de blanchisserie de couches lavables avec l'ADAPEI UNAP. Il n'en ressort aucune remarque particulière.

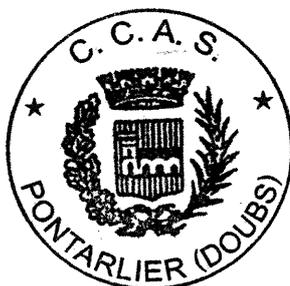
Monsieur Le Président soumet maintenant l'approbation du compte-rendu du dernier Conseil. Ce dernier est validé à l'unanimité des membres du Conseil d'administration.

Monsieur le Président clôt l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration et invite les administrateurs à poser leurs questions.

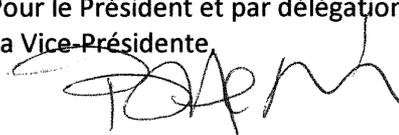
Monsieur Leclerc partage les renseignements pris par la Croix-Rouge Française sur la possibilité de dons à la suite du tremblement de terre qui a touché la Turquie.

Monsieur le Président informe les administrateurs que le Prochain Conseil d'Administration se tiendra le 16 mars 2023 à 18h30. Il sera consacré au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Monsieur le Président remercie les administrateurs pour leur présence.



Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,

  
Bénédicte HERARD

